

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 15 juillet 2025
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé.	13(2)(a)	15 juil. 2025	15 juil. 2025
Commentaires : L'inspecteur observe qu'un code qui se retrouve dans l'annexe B dans la Loi sur les services à la petite enfance est présent sur le casier judiciaire d'un employé. Sur les lieux, l'inspecteur explique à la personne administratrice que cet employé devra quitter l'établissement. L'employé a quitté l'établissement immédiatement à la demande de la personne administratrice. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspecteur observe les enfants jouer librement à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur. Une activité dirigée d'avion en papier fut également observée par un groupe.
Les enfants scolaires feront une sortie cette après-midi pour aller jouer aux quilles. Les consentements furent signés par les parents pour la sortie.
Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juillet 2025

Date

original signé par
Émilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juillet 2025

Date